

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-256/14/BC

■ Attribution d'une subvention à l'association Club Wtc Apex et approbation d'une convention

DPEATSV 14/11558/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé la volonté de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Aujourd'hui, plus que jamais, le développement des entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation. Cette orientation est confirmée dans le programme économique 2008-2014 de Marseille Provence Métropole.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion de l'exportation en direction des Petites et Moyennes Entreprises en soutenant les structures compétentes dont l'association Club WTC Apex.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Club WTC APEX, créée en 1975 a pour objectif de promouvoir les exportations des entreprises régionales. Elle propose des actions d'information, des opérations ciblées sur les marchés à l'exportation, des formations des futurs cadres et des missions à l'étranger. Elle concourt ainsi au développement des entreprises exportatrices sur le territoire la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le Club WTC Apex compte 152 entreprises adhérentes. Il accueille principalement des très petites entreprises et des PME/PMI primo-exportatrices, ou déjà expérimentées, auxquelles il propose un soutien actif, mais également des grands groupes régionaux qui viennent partager leur savoir faire et leur savoir être à l'international.

La vocation du Club WTC Apex est ainsi d'offrir à ces entreprises :

- Une expertise par une permanence efficace pour répondre aux demandes spécifiques et un appui en matière de recrutement « export » ;
- Du « networking » par une mise en relation avec des interlocuteurs experts et l'animation de plusieurs événements mensuels ;
- Du coaching par une information pragmatique sur l'ensemble des sujets de l'International et des formations, ainsi qu'une aide dans leurs démarches commerciales ;
- Du Business par un accès à des opportunités d'affaires.

Depuis sa création, le Club WTC APEX a décidé de baser ses actions sur l'animation réseau et le partage d'expérience.

Pour ce faire, le Club propose en animation réseau :

- 4 à 5 événements par mois, des partenariats forts avec des formations ;
- L'accès au plus grand réseau de professionnels à l'international de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (World Trade Center, réseau des Conseillers du Commerce Extérieur et Provence International) ;
- Des relations privilégiées avec tous les acteurs institutionnels : CCI Marseille Provence, COFACE, Conseil Général, Conseil Régional, DIRECCTE, MPM, Ubifrance, UCAB, et UCCIFE, UPE 13, Ville de Marseille ;
- L'appui au montage de dossiers de subventions et de financements international.

Et en service :

- Une plateforme de services de 35 000 pages d'informations et une hotline d'assistance business ;
- Un ensemble d'avantages exclusifs, grâce aux tarifs préférentiels négociés auprès de ses partenaires ;
- Des formations « action », permettant l'acquisition d'un savoir-faire, en plus d'une information ;
- Un dispositif régional pour les primo-exportateurs dont le programme permet l'accompagnement d'une entreprise par un chargé de mission et un tuteur professionnel dédiés durant 9 mois ;
- Un dispositif Horizon Export, qui permettra à un petit groupe d'entreprise ayant des complémentarités commerciales de partager un étudiant natif, sur un pays donné.

En 2013, l'association a réalisé 28 actions (journées rendez-vous expert pays, journées de partage d'expériences, journées thématiques, mardi club, soirée trimestrielle, formations, café de l'international). 880 personnes ont participé à ces différentes actions.

11 journées de formation PRIMO ont eu lieu, 196 personnes y ont participé.

L'association a participé au salon « Forum International PACA 2013 » qui s'est tenu les 12 et 13 juin 2013.

Les actions seront reconduites en 2014.

Le budget prévisionnel du Club WTC APEX, pour 2014, s'élèverait à 354 790 euros en légère hausse de 0,9 % par rapport au budget prévisionnel 2013 (351.650 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

151 500 euros : Salaires et charges
3 000 euros : Achats
145 540 euros : Services extérieurs
31 050 euros : Loyers et charges
7 000 euros : Autres charges
16 500 euros : Impôts et taxes
200 euros : Dotations aux amortissements

La masse salariale est en baisse. Sa part représente 42,7 % du total des dépenses.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

133 950 euros	Entreprises
88 000 euros	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
4 000 euros	Département des Bouches-du-Rhône
47 500 euros	CCIMP
12 000 euros	Marseille Provence Métropole
10 000 euros	Ville de Marseille
13 340 euros	CNASEA
5 000 euros	Pays d'Aubagne
0 euros	Reprises sur amortissement et provisions

Le financement par les entreprises baisse de 17 % par rapport au budget prévisionnel 2013 (161 750 euros), sa part s'élève à 37,7 % des recettes.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2014, à l'activité de promotion des exportations auprès des entreprises du territoire communautaire, en apportant à l'association Club WTC APEX une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 euros (maintien de la subvention par rapport à 2013), dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les démarches de développement à l'exportation des Petites et Moyennes Entreprises de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 12 000 euros, au titre de l'animation de l'association Club WTC Apex.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Club WTC Apex.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté : Chapitre 65 - Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER